

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Jean de la Ruelle

Par arrêté n°A2018-021, le président d'Orléans Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint Jean de la Ruelle.

L'enquête publique se déroulera, pour une durée de 33 jours :

du jeudi 22 novembre 2018 à 8h45
au lundi 24 décembre 2018 à 12h00

Monsieur Jean-Claude HENAULT, gendarme en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du Tribunal Administratif d'Orléans.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête publique aux lieux suivants :

Direction Aménagement et Renouvellement Urbain de la commune de Saint Jean de la Ruelle

77 rue Croix Baudu

45140 Saint Jean de la Ruelle

Aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Direction :

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h30

Et à la mairie de Saint Jean de la Ruelle

71 rue Charles Beauhaire

45140 Saint Jean de la Ruelle

Le samedi de 9h00 à 12h30.

Métropole « Orléans Métropole »

Espace Saint Marc - 5 Place du 6 Juin 1944 - 45000 Orléans

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

- **le jeudi 22 novembre 2018 de 9h00 à 12h00**, à la Direction de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain, 77 rue Croix Baudu, 45140 Saint Jean de la Ruelle,
- **le samedi 15 décembre 2018 de 9h30 à 12h30**, en Mairie, 71 rue Charles Beauhaire, 45140 Saint Jean de la Ruelle,
- **le lundi 24 décembre 2018 de 9h00 à 12h00**, à la Direction de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain, 77 rue Croix Baudu, 45140 Saint Jean de la Ruelle.

Le public pourra également consulter des informations relatives à l'enquête publique sur le site internet de la commune : www.ville-saintjeandelaruelle.fr (rubrique « urbanisme »).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête dont un à disposition à la Direction de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain (du lundi au vendredi) et en mairie de Saint Jean de la Ruelle (le samedi) et un à disposition au siège d'Orléans Métropole ou les adresser par écrit en précisant « A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur » :

- Par courrier : Mairie – 71 rue Charles Beauhaire – 45140 Saint Jean de la Ruelle
- Par courriel : urbafoncier@ville-saintjeandelaruelle.fr

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la Mairie, à la Direction de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain et au siège d'Orléans Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès réception de celui-ci par les services, et pendant un an après la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, la métropole « Orléans Métropole » prendra par délibération la décision d'approuver le plan local d'urbanisme modifié à la suite de l'examen des pièces du dossier soumis à enquête publique, des registres d'enquête, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur. La décision sera affichée au siège d'Orléans Métropole, à la Mairie et à la Direction de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain et publiée par voie de presse.

Le public peut demander toute information auprès de la Direction de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain de la commune de Saint Jean de la Ruelle, Mairie, 77 rue Croix Baudu (Tél : 02 38 79 58 19).